

34, Cours de Verdun 69002 Lyon <a href="mailto:ldh.rhone@gmail.com">ldh.rhone@gmail.com</a>
07 69 91 99 08

## Lettre ouverte aux autorités et en particulier à Monsieur le préfet du Rhône

La fédération du Rhône de la Ligue des Droits de l'Homme fidèle à sa vocation d'alerte sur le respect des droits fondamentaux, notamment des personnes les plus vulnérables tient à vous exprimer ses inquiétudes dans la situation actuelle : la crise sanitaire ne saurait tout justifier.

## **Prisons**

La situation dans les prisons était déjà très mauvaise. Avec la crise sanitaire elle s'annonce catastrophique et menace d'être explosive.

Le confinement, la suspension des visites (familiales et associatives) et des activités posent un problème grave. Des décisions sanitaires sont bien sûr nécessaires mais elles mettent en évidence les problèmes posés en détention : établissements surpeuplés avec des cellules (9m2) avec 2 ou 3 détenus - Promiscuité sans protection mettant en danger personnel et détenu – Libérations anticipées insuffisantes.

Nous demandons afin d'éviter une crise sanitaire dramatique :

- Une réduction de la détention provisoire
- De rendre effectif le recours aux peines alternatives
- De libérer les personnes fragiles pour raison de santé
- De favoriser la libération conditionnelle et les aménagements de peine.

Veuillez intervenir dans ce sens auprès du ministre de la justice pour que le nombre des libérations soit sensiblement augmenté en urgence.

Le surpeuplement des prisons ne date pas d'aujourd'hui, le drame qui se joue doit-être le moteur d'une nouvelle politique carcérale.

Promiscuité des CRA, centres de rétention administratifs : mise en danger des personnes retenues

La LDH Fédération du Rhône est solidaire du Défenseur des Droits et partage son inquiétude au sujet de la situation des personnes étrangères actuellement retenues dans les CRA, Centres de Rétention Administratifs. Dans le contexte actuel de PANDÉMIE de Covid-19 les retenu-es dénoncent les conditions qui leurs sont infligées. Ils refusent la mise en danger de leur SANTE et le mépris de leur dignité Humaine. Ils crient leur angoisse, se révoltent de l'intérieur des lieux de rétention en rappelant vers l'extérieur, à qui veut les aider :

« Mais nous sommes des Humains ! Pourquoi nous priver de nos libertés et nous empêcher d'être avec nos familles ? ».

Au centre de rétention de Mesnil-Almot, la tension monte. Les retenus réclament leur libération face à la dégradation des conditions sanitaires, déjà précaires, depuis le début de la crise et du confinement. D'après un témoignage recueilli par la presse : « il y a très peu de savon, rien n'est lavé à la javel, l'entretien se fait uniquement à l'eau claire, les toilettes sont bouchées et le restent ». Ni masques, ni

gel, ni gants dans une promiscuité potentiellement favorable à la transmission du virus. » Au centre de rétention de Vincennes, les retenu-es bougent aussi et subissent la répression. Ils demandent la libération immédiate de tout le monde.

Le 18 mars, le Défenseur des Droits faisait part au Ministre de l'Intérieur de son inquiétude au sujet du risque sanitaire particulièrement élevé, auquel sont exposés les retenus et les personnels intervenant en centre de rétention, du fait de la promiscuité inhérente aux lieux et de l'impossibilité d'y mettre pleinement en œuvre les gestes barrières préconisés.

Il demandait au ministre de l'intérieur de procéder à la fermeture immédiate de tous les CRA ainsi qu'à la libération des étrangers encore retenus, dans l'attente de l'amélioration du contexte sanitaire français.

La fédération du Rhône de la LDH adhère pleinement à cette action et renouvelle sa Solidarité au retenu-es privé-es de leur liberté.

Par Ordonnance du 27 mars, le conseil d'État déclare ne pas suivre le Défenseur des droits pour sa demande présentée le 25 mars devant le juge des référés. Le combat continue pour aboutir à la fermeture des centres de privation des libertés.

## Les Mineurs non accompagnés

Pendant la période de pandémie, les jeunes Mineurs Non Accompagnés (Mineurs Isolés Etrangers) font partie des personnes en situation de grande vulnérabilité et de précarité et doivent faire l'objet d'une protection appropriée comme ces derniers.

Pour les derniers arrivés et ceux auxquels la Métropole a refusé la prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, l'hébergement est dans la rue ou dans des squats où le risque de contagion est important et où la mise en place des bons comportements préconisés est difficile voire impossible.

C'est pour eux que des mesures de mise à l'abri adaptées doivent être initiées par les représentants de l'État.

Nous demandons le respect de l'État de droit en matière de verbalisations/amendes.

Les forces de l'ordre ont été appelées à « faire preuve de discernement » dans leur mission de contrôle du respect des mesures de confinement et la constatation des infractions dont découlent des amendes. Malgré cela, de nombreux abus ont été constatés par notre organisation, nombre d'amendes résultent d'interprétations erronées ou excessives des consignes gouvernementales par les forces de l'ordre. Ces faits nous inquiètent d'autant plus que les voies de recours contre les amendes forfaitaires restent largement opaques et complexes pour les citoyens, que la preuve contre les constatations d'un procèsverbal ne peut être apportée que par écrit ou par témoin ce qui rend la contestation en justice illusoire. Nous rappelons que l'état d'urgence sanitaire ne doit pas être en rupture avec l'État de droit et ne saurait justifier des contrôles discriminatoires ni un recours à la force injustifié ou disproportionné par les forces de l'ordre. Cela ne justifie pas non plus des sanctions disproportionnées, l'absence d'un procès équitable ou d'un mécanisme de recours efficace.

## Carence d'état et manque d'anticipation

Le nombre impressionnant des victimes du Covid 19 nous amène à nous interroger sur le caractère évitable ou non d'un tel désastre sanitaire.

Questions éthiques posées aux équipes soignantes devant choisir entre soins d'accompagnement ou assistance respiratoire, soins palliatifs ou acharnement thérapeutique, complications des pathologies chroniques ou l'âge du patient ...

Devant la déferlante des demandes de prises en charge, l'intendance médicale ne suit pas toujours, faute de lits, faute d'équipements médico techniques, faute de personnel qualifié, faute de coopération privée / publique, faute d'anticipation. Des compromis ont été trouvés ici ou là, et peu à peu, mais l'analyse des premières prises en charges notamment dans l'Est de la France, montre au début, un faible nombre de patients âgés en réanimation et cela, tant que la mutualisation des équipes et des équipements au sein d'une ville ou d'une région, au sein de la France ou avec certains pays voisins, ait pu ouvrir de nouveaux accès aux services de réanimation, c'est-à-dire, moins d'obstacles objectifs ou subjectifs pour des patients plus vulnérables.

Carence dans les moyens, lenteur dans les prises de décision, une responsabilité d'état incontestable.

On a vu en 2015, à la suite des attentats, s'instaurer déjà **un état d'urgence avec des mesures attentatoires aux libertés** ; ces mesures étaient décidées par une autorité administrative pas par un juge.

Un bon nombre de ces mesures ont été prolongées et ont été intégrées dans le droit commun... On s'est habitué aux caméras de vidéo-surveillance

Qui s'opposera après cette crise sanitaire

à ce que des drones surveillent nos quartiers?

à ce que la surveillance faciale soit généralisée ?

à ce que nos téléphones portables soient traçables, géo-localisables ?

On accepte aujourd'hui certains de ces contrôles, qu'en sera-t-il après?

Après cette pandémie, nous craignons pour l'exercice futur de nos libertés.

Il faut mettre en avant des pratiques solidaires pour sauvegarder nos libertés publiques et individuelles.

Soyez assurés, monsieur le préfet que nous sommes parfaitement conscients de l'ampleur et de la gravité de la crise sanitaire actuelle, mais que nous resterons fidèles à notre vocation d'alerte sur le respect des droits fondamentaux dans la situation de l'état d'Urgence Sanitaire et sur ses suites. (sortie du confinement).

Je vous prie d'agréer, monsieur le préfet, l'assurance de notre considération.

Pour la fédération du Rhône de la Ligue des Droits de l'Homme, William Goldberg, président.